ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 74584

Texte de la question

M. François Cuillandre attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la nécessité de mettre en place une politique globale de santé publique relative au traumatisme crânien. En effet, bien que près de 160 000 personnes par an soient atteintes par ce handicap, ce dernier ne fait pas, pour le moment, l'objet d'une prise en charge globale. Une telle prise en charge se justifie par la nature de ces atteintes définitives du cerveau. Celles-ci sont très invalidantes dans la vie quotidienne, sociale et professionnelle. Les troubles neuropsychologiques qui en découlent font courir un risque grave d'exclusion sociale. En outre, l'interaction de ces troubles physiques et psychiques déséquilibre l'environnement relationnel et affectif de la personne cérébrolésée. Alors que chacun peut se féliciter des très bonnes performances de la prise en charge, par notre système de soin, en période aiguë, le manque de moyens spécifiques de suivi, d'insertion, de lieux de vie, fait cruellement défaut pour les personnes atteintes et leur entourage. En conséquence, il lui demande de quelle manière et sous quels délais, il peut être envisagé de remédier à cette situation en assurant notamment une prise en charge globale de ces personnes dans des structures adaptées à ce handicap encore méconnu.

Données clés

Auteur : M. François Cuillandre
Circonscription : Finistère (3e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 74584
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 mars 2002, page 1646